

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/LIC/Q/GHA/1

26 octobre 2001

(01-5262)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

NOTIFICATION DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION PRÉSENTÉE PAR LE GHANA

Questions posées par les ÉTATS-UNIS au GHANA¹

La Mission permanente des États-Unis a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 23 octobre 2001.

Dans le document G/LIC/N/3/GHA/2 du 21 août 2001, le Ghana indique qu'il n'applique aucun régime de licences d'importation depuis qu'il a aboli le régime de ce type en 1989.

Le Ghana réglemente-t-il l'importation des produits susceptibles d'avoir des répercussions sur la santé et la sécurité, comme par exemple les explosifs, les armes ou les stupéfiants? Si oui, mais non par un régime de licences d'importation, comment ces produits sont-ils réglementés? Comment les importateurs seraient-ils informés des règlements et prescriptions applicables à l'importation de ces produits?

¹ Voir G/LIC/4.